

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017

À cette assemblée extraordinaire tenue le 17 juillet 2017 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Raymond Beaudoin, Robert Lépine et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Messieurs les conseillers Denis Naud et Michel Trottier sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-07-17-153

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2017-07-17-154

### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC / USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE (TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION)**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être adressée par la Municipalité de Saint-Casimir au MDDELCC en regard des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau potable produite à l'usine de filtration située dans la Municipalité de Saint-Thuribe;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir adresse une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC en regard des travaux correctifs à apporter au système de désinfection de l'eau potable produite à son usine située dans la Municipalité de Saint-Thuribe et autorise à cette fin, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents requis;

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir :

- Autorise WSP à soumettre la demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- S'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Le cas échéant, s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

ADOPTÉE

2017-07-17-155

**REQUÊTE EN PRÉSÉANCE AUPRÈS DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN REGARD DE L'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE (TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir a reçu le 20 avril 2017 un avis de non-conformité (#7314-03-01-29500-00) de la part du MDDELCC en regard de son usine de filtration située dans la Municipalité de Saint-Thuribe;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de certificat d'autorisation a été adressée récemment par la Municipalité de Saint-Casimir au MDDELCC en regard des travaux correctifs à apporter au système de désinfection de l'eau de l'usine de filtration;

**CONSIDÉRANT** que cette usine dessert les municipalités de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe;

**CONSIDÉRANT** que la baisse de la température de l'eau aura un effet sur l'efficacité du traitement si les travaux correctifs ne sont pas mis en place rapidement;

**CONSIDÉRANT** qu'avec l'arrivée des saisons automnale et hivernale cela pourrait se traduire par l'obligation d'émettre un avis d'ébullition pour les usagers des deux municipalités;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc urgence à obtenir le certificat d'autorisation du MDDELCC afin de procéder aux travaux correctifs le plus rapidement possible;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir soumette une requête en préséance au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, en regard de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux correctifs à mettre en place à l'usine de filtration;

**DE** demander au député de Portneuf, M. Michel Matte, d'intercéder auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir cette préséance.

**QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Thuribe.

ADOPTÉE

2017-07-17-156

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Robert Lépine à 20h10.

René Savard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry  
Maire